

# Golf Club de Draveil

## Règlement du Championnat Hommes 2018

1°) **Epreuve en match-play brut ouverte à tous les membres du club**

Date limite d'inscription : 4 mars 2018

Les 16 meilleurs index à la date du 4 mars constituent le tableau des matches du championnat 1ere série, les 12 ou 16 index suivants ceux du tableau 2eme série, les suivants ceux du tableau 3eme série. Ces trois championnats sont distincts et font l'objet de trois palmarès.

2°) Les tableaux seront établis par la commission sportive en fonction des index des joueurs. Dans chaque série, les joueurs classés 5 à 8 n'entrent qu'au 2<sup>ème</sup> tour et les joueurs classés 1 à 4 n'entrent qu'au 3<sup>ème</sup> tour.

Dans le cas d'un faible nombre de joueurs, la commission se réserve le droit de ne qualifier que 12 joueurs en 2eme série (les 4 perdants du 1<sup>er</sup> tour de 1<sup>ère</sup> série étant reversés dans le tableau de 2<sup>ème</sup> série). Idem pour la 3eme série.

3°) Les matches se joueront en match-play brut sans coup rendu en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séries. En 3<sup>ème</sup> série, les matches pourront éventuellement se jouer en match-play net. Tous les départs se feront à partir des marques jaunes.

4°) Les matches se disputeront obligatoirement sur les parcours suivants :

- 1 <sup>er</sup> tour :	Etiolles	Avant le 30 avril
- 2 <sup>ème</sup> tour :	St Germain les Corbeil	Avant le 31 mai
- 3 <sup>ème</sup> tour :	Sénart	Avant le 30 juin
- 4 <sup>ème</sup> tour :	Bondoufle	Avant le 31 aout
- phases finales :	Etiolles	Avant le 30 Septembre

5°) a) Les matches devront impérativement se dérouler avant la date limite. Aucun report ne sera accepté pour quelque raison que ce soit.

Au cas où les adversaires ne pourraient trouver de date commune, la commission pourra réserver un horaire la veille de la date limite. Le joueur non présent est déclaré perdant. Si aucun joueur n'est présent, les deux sont disqualifiés.

b) A réception du mail de confirmation de chaque tour, les adversaires disposent de 8 jours pour valider la date de leur match dans les délais impartis par le règlement et en informer le responsable de l'épreuve.

c) Lorsque la rencontre est effectuée, le vainqueur devra impérativement avertir le responsable de l'épreuve qui lui communiquera son futur adversaire (s'il est déjà connu).

6°) a) Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification du joueur.

b) En cas de litige, la commission sportive est compétente pour trancher.

**Responsable de l'épreuve (Championnat Hommes) : Patrick THEPIN au 06.46.77.07.59  
ou courriel : patrick@gcdgolf.fr**

**Bonnes parties à tous.**